

DELIBERATION N° 89/06-21 – ACQUISITION PARCELLE EN ZONE IV NA/ CONVENTION AVEC L'AUAN

Monsieur REINSTADLER rappelle à l'Assemblée sa décision d'acquérir une parcelle de 8 hectares en zone IV NA à LUDRES.

Située en limite de zone industrielle, cette zone devra rapidement être aménagée eu égard à l'intérêt que suscite la Commune pour les industriels.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de lancer une étude qui serait confiée à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne.

L'objet de cette étude est la recherche des différents partis urbains qui pourraient être proposés dans un futur proche.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur REINSTADLER à signer ladite convention,
- d'inscrire les crédits qui s'élèvent à 15 180 F au B.S. 1989